



HARAS DE PONDOLE  
BRASILES VÉRONIQUE  
4B CHEMIN DE LA MALADIÈRE  
70200 QUERS

## CONTRAT de SAILLIE Année 2015

### AMARO DE LA BIOLEE

Poney Français de Selle - Né en 2010 – Alezan foncé – 1m45

**Conditions de vente:** AMARO de la BIOLEE (PFS), saillie en main, si produisant en OC **250€ TTC**, si produisant en PFS **300€ TTC**.

Règlement de la saillie en deux fois :

- 1<sup>er</sup> règlement lors de la saillie et de 50 % du montant total
- 2<sup>e</sup> règlement lors du diagnostic positif de gestation et de 50 % du montant total.

L'attestation de saillie sera remise au départ de la jument (si 1<sup>er</sup> règlement effectué) et l'ouverture de la déclaration de naissance sera faite au 2<sup>e</sup> règlement encaissé.

Les frais de saillie et de pension seront facturés (TVA de 10 %) par l'EARL de PONDOLE.

Les frais vétérinaire seront facturés directement par le Dr GABILLOT.

Les frais supplémentaires en cas d'IAF ou IART sont à la charge du propriétaire.

La saillie est reconduite en 2016, par un étalon présent au Haras de Pondole, si la jument est restée vide, si elle a avorté ou si le foal est mort né.

Un même propriétaire qui amène 2 poulinières à la saillie en 2015, bénéficie de 10 % de réduction pour les deux.

#### **Obligations des parties et conditions d'accueil:**

##### **Obligations du propriétaire :**

Il s'engage à confier sa jument, accompagnée de son livret d'identification et signer le présent contrat.

A payer une pension journalière, facturée au départ de la poulinière.

A payer la saillie selon les conditions déterminées.

A vermifuger sa jument avant de l'amener au Haras et l'a mettre à jour de ses vaccins.

##### **Obligations de l'EARL :**

L'EARL s'engage à héberger l'animal (boîte et/ou pré), entretenir sa litière, distribuer sa nourriture et son fourrage, le sortir, prévenir propriétaire et vétérinaire en cas de problème et assurer les premiers soins si besoin. Ainsi Mme Brasilès est autorisée à pratiquer une injection sous cutanée ou intramusculaire si nécessaire.

Les poulinières sont hébergées en box individuel avec leur poulain pendant les périodes de saillie. Elles sont sorties au pré en deux groupes : les « non suitées » et les « suitées ». Elles restent au pré entre les périodes de saillie.

Nourriture distribuée : foin, paille et céréales aplaties (ou granulés sur demande)

Mentionner les particularités pour l'accueil de la jument (traitements, soins, vices,...)

**Assurances:** L'EARL est assurée à Groupama pour sa responsabilité civile et professionnelle - contrat N° 70898409 H.

Chaque cheval est couvert pour une valeur de 5000 euros maximum. Il appartient au propriétaire d'assurer lui même la différence, si son animal est déclaré à une valeur supérieure.

Si le poney ou cheval est assuré par son propriétaire pour la mortalité ou l'invalidité :

- nom de la compagnie : .....

- valeur déclarée de l'animal : .....

**Suivi vétérinaire:** Le suivi, les traitements éventuels, les IAF sur place sont assurés par le Dr Gabillot – vétérinaire et inséminateur – Luxeuil les Bains.

**L'éleveur est averti des risques liés aux manipulations de la poulinière, lors de la saillie et de l'échographie par voie rectale.**

### Contrat de Saillie 2015 – AMARO DE LA BIOLEE

Je soussigné(e) (Mme, M)

Adresse:

Téléphone:

E-mail:

Achète une saillie d'AMARO, type de saillie choisi :

Pour la jument:

Race:

Sire:

Jument gestante :

Date du poulinage 2015 :

Jument non gestante:

Le présent contrat est conclu à partir de sa date de signature, pour une durée indéterminée.

Fait en double exemplaire à:

Le:

Signature de propriétaire:

Signature pour l'EARL: